



DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Animation technique du Conseil départemental du Cantal : Cellule d'animation territoriale de l'espace rivière et des zones humides (CATER-ZH) - Année 2025

Le Président du Conseil départemental,

VU la délibération n° 21CD02-12 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations générales du Conseil départemental au Président ;

Considérant le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur la période 2025-2030 ;

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne une subvention maximum, sur la base du coût prévisionnel de la Cellule d'animation territoriale de l'espace rivière et des zones humides (CATER-ZH) située sur la partie cantalienne du bassin hydrographique Adour-Garonne, conformément au tableau ci-dessous.

Demande de subvention AEAG - 2025 Cellule d'animation territoriale de l'espace rivière et des zones humides (CATER-ZH)				
--	--	--	--	--

Mission	Nombre jours déclarés	ETP	Coût	Participation AEAG demandée
CATER-ZH	215	1,10	67 396,20 €	47 177,34 €

Article 2 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale

Fait à Aurillac, le 28 mars 2025

Le Président du Conseil départemental

Conseil départemental du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

Tél : 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr

en vert	champ obligatoire à saisir à l'instruction par le bénéficiaire
en rouge	champ réservé à l'Agence
en grisé	champ calculé automatiquement

Date de publication : 09/04/2025

Pour les autres organismes ou les autres thématiques, le total C, le total D et le tableau 2 doivent être renseignés en HT.

<u>Verification de la valeur plafond fixée</u> à :	400	€/personne
		Prévisionnel éligible
Valeur plafond = (nb de jours éligibles x 400€)		-

RECAPITULATIF		
	Prévisionnel de l'opération à l'instruction	Prévisionnel éligible à l'instruction
TOTAL du TABLEAU n°1 (salaires, fonctionnement, frais de déplacement, amortissement)	67 396,20	-
TOTAL du TABLEAU n°2 (dépenses ponctuelles)	-	-
TOTAL GENERAL	67 396,20	-

Le Président du Conseil
Départemental



Beno FAURE